

La gratuité pour tous dans les bibliothèques

Les élus d'Agglopolys viennent de voter la gratuité des abonnements dans les bibliothèques Abbé-Grégoire, Maurice-Genevoix à Blois et à Veuzain-sur-Loire.

Il s'agit d'un geste politique fort et revendiqué, né d'une réflexion post-Covid : nous voulons dire en offrant la gratuité dans nos bibliothèques que la culture est pour tous. Christophe Degruelle, président d'Agglopolys, a souhaité ouvrir une porte d'entrée sur la diversité culturelle « incroyable » proposée par les trois bibliothèques communautaires, Abbé-Grégoire et Maurice-Genevoix à Blois, et la médiathèque de Veuzain-sur-Loire.

Les élus réunis ce lundi 22 mai au Jeu de paume ont donc voté à l'unanimité la gratuité pour tous, quel que soit l'âge, le lieu de domicile, les ressources, à partir du 1^{er} septembre. L'objectif étant de donner davantage de visibilité aux fonds des bibliothèques, « qui sont un bien commun », précise Jean-Marc Moretti. « Il y avait déjà une pratique de la gratuité pour beaucoup de personnes, mais là on simplifie le message et on ouvre à tous. »

En moyenne une hausse de 15 % des abonnements

Concrètement, cela représente environ 50.000 € pour la collectivité qui ne seront pas perçus. Mais pour les collectivités qui ont déjà pris cette mesure,



Lors d'une opération de désherbage à la bibliothèque Abbé-Grégoire de Blois. Au 1^{er} septembre, tous les emprunts y seront gratuits. (Photo archives NR, Jérôme Dutac)

cela entraîne en moyenne une hausse de 15 % des abonnements. « Là est l'enjeu dans la durée, d'aller chercher plus de lecteurs. »

En 2022, les trois bibliothèques d'Agglopolys ont souscrit 7.166 abonnements en 2022 et réalisé 398.591 prêts. Désormais et en parallèle à la gratuité, la procédure d'abonnement sera simplifiée. Les pièces justificatives d'identité sont élargies aux cartes de demandeurs d'asile ou cartes vitales avec photo par

exemple ; des enfants en vacances chez leurs grands-parents pourront s'abonner avec une simple attestation sur l'honneur. C'est aussi l'autonomie à partir de 11 ans pour s'abonner qui a été votée, si l'enfant présente les pièces nécessaires, « ce n'est pas anodin à la BAGUES où pas mal d'enfants ne sont pas accompagnés de leurs parents ».

Enfin est actée la fin des pénalités de retard sous forme d'amendes onéreuses ; elles se-

ront remplacées par la suspension temporaire d'emprunter si l'on ne rend pas ses livres à temps. Ce qui a soulevé une interrogation de Malik Benakcha sur l'efficacité de la simple suspension : « C'est ce qui est pratiqué et qui fonctionne dans les autres villes qui ont acté la gratuité. »

« Travailler ensemble sur la ressource en eau »

Autre sujet de poids au menu des délibérations hier soir, la convention cadre avec la chambre d'agriculture 2023-2026. « C'est la première fois que nous allons travailler sur la ressource en eau, avec les élus, souligne Christophe Degruelle. Il y a la volonté d'engager un dialogue fort sur une question cruciale. » Marc Gricourt a d'ailleurs souligné que la Région allait organiser des assises de l'eau en novembre, un champ stratégique pour la protection de la ressource comme pour ses utilisations, que les collectivités doivent investir.

Béatrice Bossard

••• Des cours privés dans les piscines

Le compte administratif voté. « L'exécution budgétaire a été conforme au vote du budget 2022 », explique Christophe Degruelle. À l'heure de voter le compte administratif, les élus d'Agglopolys n'ont constaté que des changements minimes par rapport au vote du budget 2022. La bonne nouvelle concerne les recettes fiscales liées à la TVA qui sont à la hausse. L'épargne brute atteint 5,4 millions d'euros, un niveau stable par rapport à l'année précédente. Les taux de réalisation des dépenses d'investissements atteignent 86 %, seule l'opération d'aménagement de la Bouillie a accusé des retards dus à la nécessité d'entreprendre des études complémentaires. Malik Benakcha s'est abstenu comme cinq autres élus au moment du vote, car « cette présentation est volontairement biaisée, on ne tient pas compte des crédits annulés, on devrait être à 60 % de réalisé !

Des promesses engagées ne sont pas tenues... » Christophe Degruelle lui a opposé que « l'annualité budgétaire est une obligation légale, ce qui compte ce sont les réalisations en fin de mandat, la Bouillie, la passerelle sur la Loire, les mobilités, etc. »

Cours privés dans les piscines. L'été se passera une fois de plus à flux tendu au niveau du personnel dans les piscines gérées en régie par Agglopolys. On se souvient de la fermeture l'an passé de la piscine du lac de Loire par manque de maîtres-nageurs. Et pour cet été 2023, il reste encore des interrogations en août. C'est pourquoi les élus ont décidé de permettre aux maîtres-nageurs sauveteurs de donner des cours privés sur les périodes de vacances scolaires, dès lors que l'activité est compatible à leurs fonctions. L'objectif est de rendre plus attractif les postes et de pouvoir recruter davantage de saisonniers, en

leur permettant d'augmenter leur salaire par cette activité privée. Cette autorisation débutera le 1^{er} juin 2023, pour les trois piscines gérées en régie par Agglopolys : Tournesol à Blois et les piscines d'été d'Herbault et du lac de Loire.

Fonds logement. Les élus d'Agglopolys ont attribué des subventions aux bailleurs sociaux au titre du Fonds logement. Soit 370.000 € pour 37 logements sur le site de l'ancien Foyer Mosnier à Blois, par Terres de Loire habitat. Pour Habitat 3F Centre-Val de Loire, cela concerne six opérations : 125.000 € pour 25 logements Zac des Paradis à Vineuil, 155.000 € pour 16 logements (13 subventionnés) avenue des Noëls à Vineuil, 90.000 € pour 10 logements chemin des Roches à Vineuil, 120.000 € pour 20 logements Zac des Mézières à Villebarou, 80.000 € pour 20 logements Zac des Coutures à Ménars et 36.000 € pour 9 logements Clos Pigelée II à

Cour-Cheverny.

La Zac de l'Ardoise supprimée. Il s'agit d'une réorientation de la Zone d'aménagement concerté de l'Ardoise à Cour-Cheverny, soit 18 hectares en bordure de l'axe Blois-Romorantin accueillant une douzaine d'entreprises. Elle comporte deux tranches, une ferme et une conditionnelle qui n'a été que peu aménagée. Le PLUi-HD, plan local d'urbanisme intercommunal, en a reclassé plus de 6 hectares en zones naturelles et agricoles. La commercialisation de la tranche ferme et son aménagement touchent à leur fin ; pour la tranche conditionnelle un porteur de projet souhaite acquérir les parcelles classées zones naturelles et agricoles en l'état. Le maire de Cour-Cheverny a d'ailleurs demandé à connaître le calendrier pour que les intéressés ne s'impatientent pas sur ce dossier « qui évolue en collaboration avec les élus ».